



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **13 novembre 2017** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Jocelyne Gagnon	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/
Secrétaire-trésorier.

0. ASSERMENTATION DES ÉLUS
1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 10/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
- 6.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU C.C.U.
- 6.2 APPLICATION DU RÈGLEMENT # 240 – ARTICLES 9.9 B ET 12
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES LOISIRS
- 7.2 AVANCEMENT DES TRAVAUX
8. ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017
9. FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX
- 9.1 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – FORMATION OBLIGATOIRE
- 9.2 LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S
10. PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE LES CONSEILS MUNICIPAUX
11. ACCÈS À L'INFORMATION – DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ
12. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET DES FINANCEMENTS ET RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT
13. REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUX RÉUNIONS DE LA MRC D'ABITIBI EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE
- 13.1 RÉUNION DE LA MRC D'ABITIBI EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE
- 13.2 COMITÉ CONSULTATIF FORÊT DE LA MRC D'ABITIBI
14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – FORMATION ET SIMULATION
15. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
16. NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER
17. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017
18. VARIA
- 18.1 O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SESSION

0. ASSERMENTATION DES ÉLUS

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[186-11-17](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[187-11-17](#)

[Adoption du procès-verbal](#)

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque, il est résolu que le procès-verbal en date du 02-10-2017 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 10/12

[188-11-17](#)

[Approbation des comptes à payer](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Jocelyne Gagnon, appuyé par Germain Lévesque, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
404	Hydro-Québec	Dégrillage, lagunes	745,66 \$
405	Xérox	Copieur septembre	203,72 \$
406	9270-4378 Qc inc	Paiement en trop taxes	83,39 \$
407	Banque Laurentienne	Paiement en trop taxes	38,93 \$
408	Constructo Seao	Complexe	122,27 \$
409	Hydro-Québec	Salles, garage, éclairage public	1 479,40 \$
410	Société Croix-Rouge	Cotisation 2017-2018	160,00 \$
411	Blanchette S.A.M.N inc.	Complexe	67 100,56 \$
412	MRC d'Abitibi	Rapport BNE	2 002,25 \$
413	CCQ	Rapport juillet	379,85 \$
414	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
415	David Couture	Paiement en trop taxes	31,94 \$
416	UPA	Publicité	60,00 \$
417	Agora	Complexe	207 478,14 \$
419	Commission des Loisirs	Nettoyage et surveillance 07 à 10	11 497,50 \$
420	Télébec	Garage, salle, aqueduc	348,51 \$
421	Charles Grégoire	Paiement en trop taxes	63,84 \$
422	Revenu Québec	DAS octobre	11 172,15 \$
423	ADRC	DAS octobre	5 076,68 \$
424	Société canad. Des postes	Fourniture	293,19 \$
425	Ville d'Amos	Baies vitrées complexe	9 772,88 \$
426	M. Dubeaunavet	Rue Principale Nord	641,56 \$
427	Canada Cleaning Supplies	Équipement entretien complexe	204,60 \$
428	Honco	Complexe	4 745,02 \$
429	Empaquetages Messier	Complexe	3 449,25 \$
430	Hetek solutions	Complexe	5 831,77 \$

431	Société canad. des postes	Frais de poste	98,16 \$
432	Formules d'affaires CCL	Élection	2 754,97 \$
433	Pro du scellant	Complexe	22 370,69 \$
434	RDécllic	Complexe, municipal	4 926,09 \$
435	Exc. Sénéchal	Terrain balle, complexe	22 385,07 \$
436	Transport GDA	Rue Larochelle, Morin, route109	6 551,08 \$
437	Équipements Protek	Complexe	513,76 \$
438	Ferblanterie L.M. Bertrand	Complexe	83,79 \$
439	Location Blais	Complexe	3 742,44 \$
440	Mun. St-Dominique	Entente intermunicipale	460,51 \$
441	Ent. Roy et Frères	Complexe	1 851,09 \$
442	Exc. Gilles Roy	Complexe	698,48 \$
443	Distribution Sogitex	Salle multifonctionnelle	101,68 \$
444	TEM Entrepreneur général	Rue Brillant	5 363,59 \$
445	Soudure Mobile J.G	Complexe	1 801,66 \$
446	Équipement R.S. Lacroix	Réparation équipement	335,50 \$
447	Location Lauzon	Complexe	6 054,34 \$
448	Bouchard Gilles	Trappe castors	90,00 \$
449	M & M Nord-Ouest	Garage, complexe	327,40 \$
450	Ville d'Amos	Let, écocentre octobre	4 148,32 \$
451	Équipements Amos	09-08	7,22 \$
452	Épicerie Carignan	Essence, complexe, entraide 09-10	1 869,06 \$
453	Terrassement G. Fortier	Rue Brillant	684,11 \$
454	PG Bilodeau	Équipement de voirie, complexe. Aqueduc	629,32 \$
455	Intégral Béton	Complexe	5 001,41 \$
456	Blanchette S.A.M.N inc.	Complexe	398 640,75 \$
457	C.R.C.A.T.N.Q	Complexe	1 872,95 \$
458	JGR	Équipement à neige	63,54 \$
459	PPH	Diesel, mazout	4 005,03 \$
460	Canadian Tire	Ent. bâtiment	60,91 \$
461	Vitrierie Pomerleau	Complexe	945,68 \$
462	Boutique Gyva	Bureau, élection	50,99 \$
463	3097-2467 Qc inc.	Location pépine	74,73 \$
464	Télédistribution	Vérification installation internet	109,23 \$
465	Bois Turcotte	Complexe	244,74 \$
466	Béton Fortin	Terrain balle, complexe	1 396,18 \$
467	Ben Deshaies	Aqueduc, salle	735,10 \$
468	Réusitech	Équipement à neige	140,86 \$
469	Plomb. Germain Roy	Complexe	2 201,95 \$
470	Matériaux 3+2	Complexe	29 628,64 \$
471	Traction Amos	Équipement à neige	30,54 \$
472	Location Amos	Complexe	662,03 \$
473	Géoposition	Rue Brillant	2 196,02 \$
474	Sanimos	Récupération oct-nov	1 619,24 \$
475	Danny Lamoureux élect.	Complexe, station pompage, bureau etc...	4 031,32 \$
476	Ent. Lanoix Larouche	Complexe	18 482,23 \$
477	Technopieux	Complexe	37 879,66 \$
478	H2Lab	Eau potable et usée	549,06 \$
479	Livraison Parco	Aqueduc	8,61 \$
480	Wolseley	Complexe	11 188,65 \$
481	Centre du camion Mabo	09-08	30,04 \$
		Honoraires professionnels	63 599,06 \$
	Rémunération		
	Employés		32 756,92 \$
	Conseil municipal		1 230,17 \$
Total			1 040 389,37 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

MRC d'Abitibi

Nous a fait parvenir une confirmation du retrait de la municipalité de la plateforme de compostage de la MRC ainsi que les implications de cette décision.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

6.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU C.C.U.

[189-11-17](#)

[Nomination d'un représentant au sein du C.C.U.](#)

Attendu que suite à la dernière élection générale, la municipalité doit nommer un représentant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Sur proposition de Carmen Sabourin, appuyée par Jocelyne Gagnon et résolue unanimement de nommer M. Félix Labrecque pour siéger sur le CCU pour une période de 2 ans.

6.2 APPLICATION DU RÈGLEMENT # 240 – ARTICLES 9.9 B ET 12

[190-11-17](#)

[Application du règlement # 240 – articles 9.9 b et 12](#)

Attendu que les propriétaires avaient jusqu'au 31 août dernier pour enlever la roulotte de chantier et de voyage;

Attendu que la Municipalité a octroyé un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre dernier pour enlever lesdites roulottes;

Attendu que les propriétaires doivent entretenir de façon convenable, exempts de déchets quelconques, de dépôts de matériaux en vrac, ou autres matériaux similaires leur terrain;

Attendu que la Municipalité a octroyé un délai jusqu'au 02 octobre pour se conformer à l'article 12 du règlement # 240;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement de transmettre un ou des constats d'infraction au propriétaire concerné.

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois d'octobre.

7.1 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES LOISIRS

[191-11-17](#)

[Nomination de deux représentants au sein de la Commission des loisirs](#)

Attendu que suite à la dernière élection générale, la municipalité doit nommer deux représentants au sein de la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement de nommer Mmes Amélie Lefebvre et Carmen Sabourin pour siéger au sein de la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier pour une période de 2 ans.

7.2 AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le Directeur général et secrétaire-trésorier mentionne aux membres du conseil municipal que pour finaliser les travaux sur le côté ouest, il manque trois portes. L'installation des tapis situés dans le secteur glace est effectuée en partie. Le plancher du restaurant est terminé, la confection du comptoir situé en dessous des vitres est terminée. La sélection du revêtement du mur du restaurant donnant sur la patinoire doit être effectuée par les membres du conseil municipal.

La patinoire est ouverte depuis le 13 novembre.

8. ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Lors des élections du 5 novembre dernier, il y avait 726 personnes habiles à voter. Le nombre d'individus ayant voté est de 266 et le taux de participation de 36 %.

9. FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

9.1 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – FORMATION OBLIGATOIRE

[192-11-17](#)

Éthique et déontologie – formation obligatoire

Attendu que les membres du conseil municipal n'ayant jamais suivi la formation sur l'éthique et la déontologie doivent obligatoirement suivre cette formation;

Attendu que la Fédération québécoise des Municipalités (F.Q.M.), dispense cette formation en ligne au coût de 390 \$ plus taxes par participant et elle est d'une durée de deux heures;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement d'inscrire les membres du conseil à cette formation en janvier 2018.

9.2 LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S

[193-11-17](#)

Les rôles et responsabilités des élu(e)s

Attendu que la Fédération québécoise des Municipalités (F.Q.M.) dispense une formation concernant les rôles et responsabilités des élu(e)s à Barraute le 20 janvier prochain;

Attendu que le coût d'inscription est de 440 \$ plus taxes par participant;

Attendu que cette formation n'est pas obligatoire;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'inscrire le Maire, M. Jocelyn Boucher à cette formation.

10. PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE LES CONSEILS MUNICIPAUX

[194-11-17](#)

Période de transition entre les conseils municipaux

Attendu que certains dossiers ne sont pas complétés et demandent la signature de l'ancien Maire, M. Raymond Carignan;

Attendu qu'il serait avantageux d'avoir une période de transition jusqu'au 30 novembre 2017 pour finaliser lesdits dossiers;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Jocelyne Gagnon et résolu unanimement d'instaurer une période de transition jusqu'au 30 novembre 2017.

11. ACCÈS À L'INFORMATION – DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ

195-11-17

Accès à l'information – délégation de responsabilité

Attendu que selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la personne responsable est la plus haute autorité;

Attendu que dans les municipalités, la plus haute autorité est le Maire;

Attendu que dans la grande majorité des municipalités au Québec, le Maire délègue ces responsabilités au Directeur général et secrétaire-trésorier;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu de déléguer les responsabilités du Maire au Directeur général et secrétaire-trésorier.

12. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET DES FINANCEMENTS ET RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

196-11-17

Signature des effets bancaires et des financements et renouvellement de la marge de crédit

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est résolu unanimement ce qui suit :

D'enlever les signataires suivants : MM. Raymond Carignan et Mario Inkel;

Que les effets bancaires pourront être signés par M. le Maire, Jocelyn Boucher ou Germain Lévesque ainsi que par le Directeur général/secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud ou par Mme Julie Rheault, secrétaire-trésorière adjointe;

Que tous les effets relatifs aux financements à court et à long terme pourront être signés par le Maire M. Jocelyn Boucher et par le Directeur général/secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud, lorsqu'ils seront conformes aux exigences du M.A.M.O.T..

13. REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUX RÉUNIONS DE LA MRC D'ABITIBI EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE

13.1 RÉUNION DE LA MRC D'ABITIBI EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE

197-11-17

Réunion de la MRC d'Abitibi en cas d'absence du Maire

Sur proposition de Mme la conseillère Jocelyne Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu unanimement de nommer M. Félix Labrecque comme représentant de notre Municipalité en cas d'absence du Maire.

13.2 COMITÉ CONSULTATIF FORÊT DE LA MRC D'ABITIBI

198-11-17

Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est résolu unanimement de nommer Félix Labrecque comme représentant de notre Municipalité en cas d'absence du Maire.

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – FORMATION ET SIMULATION

Le Directeur général et secrétaire-trésorier mentionne aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable que les membres du conseil, ainsi que le personnel de la Municipalité, reçoivent une formation en sécurité publique et d'effectuer une simulation.

15. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

[199-11-17](#)

[Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes](#)

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement de fermer le bureau municipal pour la période des fêtes, soit du 26 décembre au 2 janvier inclusivement.

16. NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

[200-11-17](#)

[Nomination de représentant au sein de l'O.M.H](#)

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement de nommer Jocelyne Gagnon pour représenter la Municipalité au sein de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.).

17. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 357 de la L.E.R.M., le Directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2018.

18. VARIA

18.1 O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

[201-11-17](#)

[O.M.H. de St-Félix-de-Dalquier](#)

Attendu que le conseil municipal avait adopté une résolution à la session régulière du 14 mars 2016 mentionnant que le conseil municipal appuyait notre OMH pour conserver le statu quo (39-03-16);

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution à la session régulière du 4 juillet 2016 appuyant la Ville d'Amos pour l'obtention de la délivrance des lettres patentes constituant un nouvel O.M.H. (regroupement) (147-07-16);

Attendu que M. Réjean St-Laurent, président de l'OMH de St-Félix-de-Dalquier a discuté avec les membres du conseil pour expliquer, brièvement, la situation;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de conserver l'indépendance de notre O.M.H..

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h45.

Jocelyn Boucher
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.